

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DOCTORALE  
MONTAIGNE-HUMANITÉS (ED 480)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'Éducation,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux-III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu l'avis favorable du conseil de l'école doctorale en date du 23 novembre 2021,*

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne, réunie en sa séance 16 décembre 2021,*

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

Madame Béatrice Collignon, professeure des universités, est nommée directrice de l'École doctorale Montaigne- Humanités (ED 480) pour la période d'accréditation 2022-2026.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

**Article 3:**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



*Fait à Pessac, 17 décembre 2021.*

Le Président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
PRÉSIDENCE

Publié le :

**11 JAN. 2022**

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le :

**11 JAN. 2022**